

FICHE DE POSTE**Intitulé de l'emploi :****INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**Catégorie statutaire / Corps
B/IPCSR**Domaine(s) fonctionnel(s)****Sécurité / Contrôle****Groupe RIFSEEP**

1 ou 2

Emploi(s) type / Code(s) fiche de l'emploi-typeInspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière
USA013A EFR-CAIOM EFR-Permanent CAIOM - Tremplin Emploi-fonctionnelde la filière technique, sociale
ou SIC Poste substituéLe poste est-il ouvert aux contractuels ? Oui Non

Sur le fondement de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, cocher le ou les article(s) sur le(s)quel(s) s'appuie le recrutement sur contrat :

<input type="checkbox"/> 1° de l'article	<input type="checkbox"/> Article 6 bis	<input type="checkbox"/> Article 6 sexies
<input type="checkbox"/> 2° de l'article 4	<input type="checkbox"/> Article 6 quater	<input type="checkbox"/> Article 7 bis
<input type="checkbox"/> Article 6	<input type="checkbox"/> Article 6 quinquies	

Localisation administrative et géographique / Affectation

Direction départementale des territoires de l'Ain

Service Sécurité et Éducation Routières (SSER)

Bureau Éducation Routière

Affectation : Centre d'examen de Bellignat – Impasse des Merciers à 01100 BELLIGNAT

Vos activités principales

Évaluer les compétences des candidats à la conduite, leurs connaissances et leurs comportements en matière de sécurité routière ;

Mettre en œuvre les épreuves pratiques des différentes catégories de permis de conduire ;

Faire progresser la qualité de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;

Être un acteur de la lutte contre l'insécurité routière.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Déplacements réguliers pour réaliser les examens sur d'autres centres du département.

Possibilité de déplacements ponctuels dans le cadre de renfort des départements limitrophes.

Missions réalisées souvent en extérieur durant toute l'année notamment pour les épreuves hors-circulation.

Horaires de convocations des examens imposés.

Relations au quotidien avec les usagers et les établissements d'enseignement de la conduite.

Capacité à gérer les conflits.

Aptitude à travailler en équipe.

Vos compétences principales mises en œuvre		
Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Avoir des compétences en informatique bureautique <i>/ niveau pratique - requis</i>	Savoir appliquer la réglementation <i>/ niveau expert - requis</i>	Avoir le sens des relations humaines <i>/ niveau expert - requis</i>
Avoir des compétences juridiques <i>/ niveau pratique - requis</i>	Avoir l'esprit de synthèse <i>/ niveau expert - requis</i>	Savoir accueillir <i>/ niveau expert - requis</i>
	Savoir analyser <i>/ niveau expert - requis</i>	S'avoit s'exprimer oralement <i>/ niveau maîtrise - requis</i>
	Savoir gérer les conflits <i>/ niveau maîtrise - requis</i>	Savoir communiquer <i>/ niveau expert - requis</i>
		Faire preuve de rigueur et de méthode <i>/ niveau maîtrise - requis</i>
Autres : Connaissance des spécificités de la sécurité et de l'éducation routières (techniques et réglementaires) <i>/ niveau expert - requis</i>		

Votre environnement professionnel

- **Activités du service**

Le service sécurité et éducation routières (SSER) assure la mise en œuvre de la politique départementale de sécurité routière arrêtée par le préfet dans le cadre du pôle État Département. Il assure la coordination et la mise en œuvre des examens du permis de conduire. Il a en charge l'instruction des demandes d'agrément des établissements d'enseignement et des autorisations d'enseigner. Il assure la fiabilité et la valorisation des données de l'observatoire départemental de la sécurité routière. Il assure la mise en œuvre du programme radars. Il instruit les dossiers liés à la gestion de la voirie, de la sécurité des tunnels, et du bruit lié aux infrastructures des transports terrestres. Le service a en charge également le pilotage de la préparation et de la gestion de crise pour la DDT.

- **Composition et effectifs de l'unité**

La Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière ;

- 11 inspecteurs du permis de conduire dont 1 adjointe à la déléguée ;

- 1 agent administratif du BER, 1 agent en charge des agréments et habilitations des professionnels.

- **Liaisons hiérarchiques**

L'inspecteur du permis de conduire est placé sous l'autorité hiérarchique directe de la déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière.

- **Liaisons fonctionnelles**

L'inspecteur est placé sous l'animation fonctionnelle de la déléguée et de l'adjointe. Il est en relation avec l'agent administratif du BER. Il est au quotidien au contact des usagers et des représentants des établissements d'enseignement de la conduite.

Durée attendue sur le poste : 3 ans minimum

Vos perspectives :

Formation aux catégories de permis de conduire du groupe lourd et qualifications du groupe lourd.

Participation à la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire.

Accès aux différents grades du corps des inspecteurs ou au corps des délégués au permis de conduire.

~~**Liste des pièces requises pour déposer une candidature :**~~

~~Voir le formulaire unique de demande de mobilité/recrutement disponible sur MOB-MI ou la PEP~~

Qui contacter :

Mme Martine MANESSE, Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, cheffe du bureau éducation routière

04.74.45.63.39 martine.manesse@ain.gouv.fr

M. Abdelkrim DJARMOUNI, Chef du service sécurité et éducation routières

04.74.45.62.72 abdelkrim.djarmouni@ain.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures :

Date de mise à jour de la fiche de poste (JJ/MM/AAAA) : 08/03/2024